



SYNDICAT MIXTE POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
DU 6 SEPTEMBRE 2017

n° 19-2017

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Comité du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2017 à 14h30**, salle de réunion du pôle hippique (chemin de la Madeleine), sur convocation du 30 AOUT 2017.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président élu ce jour.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

ETAIENT PRÉSENTS :

MEMBRES avec voix délibérative

- Titulaires

Mme Malika CHERRIERE

Conseillère régionale

M. Jean-Manuel COUSIN

Conseiller régional

M. Jean-Claude BRAUD

Conseiller départemental

M. André DENOT

Conseiller départemental

M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE

Conseiller départemental

M. Gilles QUINQUENEL

Président de Saint-Lô Agglo

M. Loïc RENIMEL

Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo

M. François BRIERE

Maire de Saint-Lô

- Suppléants

M. Gaël PINCHON

Conseiller municipal de Saint-Lô

Mme Isabelle VANDENBERGHE

Conseillère régionale

MEMBRES suppléants sans voix délibérative

Mme Marie-Pierre FAUVEL

Conseillère départementale

M. Mickaël GRANDIN

Conseiller communautaire Saint-Lô Agglo

Mme Catherine SAUCET

Conseillère municipale de Saint-Lô

ETAIENT EXCUSES :

- Titulaires

M. Pascal MARIE

Conseiller régional

Mme Marie-Laure OSMOND-RENIMEL

Conseillère municipale de Saint-Lô

Vu l'article 22 du code des marchés publics ;

Le Comité Syndical procède à l'élection de ses représentants au sein de la Commission d'Appel d'Offres ;

Outre le président du syndicat mixte pôle hippique, membre de droit de la Commission d'Appels d'Offres, sont élus parmi les membres titulaires du comité syndical :

Membres Titulaires

- M. Loïc RENIMEL
- M. François BRIERE
- Mme Malika CHERRIERE

Membres Suppléants

- M. Gilles QUINQUENEL.
- M. Jean-Claude BRAUD
- M. Pascal MARIE

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte,

André DENOT

